N° 224. CINQ CENTIMES Mardi 2 Juillet 1889

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12 TOURCOING, rue Verte, 54.

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement se termine sans avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX, TOURCOING et leurs Succursales, à PARIS à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15, et à BRUXELLES, place de la Bourse, 18, et à la HOLLANDE, chez MM. A. GROSSEN et Cie 104, boulevard Amsterdam et 4, rue des Tonneliers.

TÉLÉPHONE

LE DISCOURS DE M. THÉVENET

Les Révélations sur les odieuses Manœuvres boulangistes

LIRE

DANS

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Les Révélations sur les manœuvres odieuses des boulangistes.

Les appréciations de la presse parisienne.

La chute de trois aéronautes.

Les Courses de Lille.

LE DISCOURS

Du Ministre de la Justice

Les manœuvres infâmes des boulangistes

Il importe que le suffrage universel soit édifié sur les agissements infâmes de nos adversaires.

Les électeurs liront avec fruit le discours prononcé à la tribune, par M. Thévenet, ministre de la justice, dénonçant à la face de la France et de l'Europe les turpitudes du parti boulangiste-réactionnaire.

Nous le reproduisons *in extenso* :

M. **Thévenet**, *garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.* — Messieurs, pour répondre à l'interpellation qui vient de m'être adressée, je dois placer sous les yeux de la Chambre un exposé très complet et très véridique des faits. Cet exposé, je l'emprunterai, non de considérations, mais de pièces. Je lirai ensuite ce que j'ai pu mettre le dossier sous les yeux de la Chambre. Ce dossier, je le prendrai dans le dossier même qui a servi à la prévention à l'occasion du débat qui s'est déroulé pendant quatre audiences devant le tribunal correctionnel de la Seine. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Vers la fin de l'année 1888, M. Jacques Meyer, qui jouait considérable, dans la suite, laissant un passif considérable. Des bruits de confiance lui avaient été reprochés, et une instruction fut immédiatement ouverte à raison des plaintes qu'elles avaient eu.

Il fut arrêté à Bruxelles, où il s'était réfugié, et le Gouvernement français demanda son extradition.

A ce moment, messieurs, — et je n'éprouve aucune difficulté à l'avouer devant la Chambre, — j'appartenais au barreau de Paris ; j'y avais vécu sans que je sache avoir de reproches à me faire, et j'avais eu, en effet, à plaider pour la famille de M. Jacques Meyer, qui vint me demander de le défendre. J'acceptai, à la condition d'être commis d'office par le bâtonnier ; je considérai, étant donné les règles de ma profession, que je ne pouvais me dérober au devoir de défendre un prévenu devant les tribunaux de répression. (Très bien ! très bien !)

Quelques jours après avoir accepté la mission de défendre M. Jacques Meyer, j'avais l'honneur d'être appelé au ministère de la justice, et je trouvais dans les papiers du ministère la demande d'extradition dont je viens de parler.

Je n'ai pas besoin de dire que l'oubliai, dès le moment, le mandat particulier dont j'avais été chargé dans les circonstances que je viens de indiquer, pour me souvenir que d'une chose : c'est que, devenu membre du gouvernement, je représentais des intérêts généraux, et, par conséquent, je devais laisser de côté tout intérêt particulier. Très bien ! très bien.

La demande d'extradition suivit son cours. La correspondance entre le ministère de la justice et le gouvernement belge se poursuivit, et l'extradition fut obtenue.

M. Jacques Meyer revint à Paris ; il fut traduit devant le tribunal correctionnel et condamné, après un débat public qui dura quatre audiences à une année d'emprisonnement et 5,000 francs d'amende.

Aussitôt après mon arrivée au ministère de la justice, une polémique violente fut engagée contre moi dans la presse, et je n'ai pas besoin de dire dans quelle presse. (Très bien ! très bien ! à gauche).

On prétendait que, parce j'avais été l'avocat de M. Meyer pendant quelques jours, j'étais son ami ; on allait jusqu'à dire : son complice. On proclamait que je ne chercherais à utiliser cette intérrpatiion de mon ancien client, que je ferais tout au monde pour l'empêcher, que le gouvernement républicain avait trop d'intérêt à ouvrir ou prévenu pour qu'il vînt jamais en audience publique sur les bancs de la police correctionnelle.

Les faits que je viens de rappeler ont donné un démenti catégorique à des prévisions que je ne veux pas qualifier, et que la Chambre a déjà appréciées. (Très bien ! très bien ! à gauche). J'ai fait cette chose simple, d'abord, sans injures grossières qui m'étaient prodiguées dès lors ; j'ai laissé comprendre.

Mais, messieurs, au cours du procès qui se déroulait devant le tribunal correctionnel, l'honorable M. Strauss, l'avocat de Jacques Meyer, lut à l'audience la lettre que l'honorable M. Pichon vous a fait connaître. Dans cette lettre, dont je dirai l'auteur, d'après les pièces du procès, on faisait à M. Jacques Meyer des propositions dont vous avez pu mesurer la portée, si vous demandait, soit de livrer des documents, soit d'en fabriquer. (Exclamations à gauche et au centre) pour servir des vengeances purement essentiellement politiques et pour combattre le Gouvernement républicain avec ces armes d'un nouveau genre. (Très bien ! à gauche.)

Cette lettre provoqua une certaine émotion. Je sais de quelle nature de chambre dans quelles conditions elles étaient produite et si, véritablement du dossier correctionnel résulte la preuve qu'elle n'était point un document isolé. Vous allez, messieurs, connaître toute la vérité, et, je le répète, d'après les pièces mêmes du dossier.

On a saisi, le 15 mai de cette année, chez Mme Meyer, mère du prévenu, une correspondance qui se compose de 61 pièces ; on sait ces pièces, apparaîtrant à un dossier désormais public, puisqu'il y a eu audience publique et condamnation, de sont ces pièces que je demande la permission à la Chambre de lui faire connaître. Je ne ferai aucun commentaire. Vous saurez ensuite, messieurs, les faits que je vous aurai exposés. (Très bien ! très bien !)

Un ami de M. Jacques Meyer, M. Arthur Meyer, dont je connaissance à l'audience avait été lui dans son entier. Non, M. Strauss a donné lecture de ce document. Ce document a été lu, et vous l'avez vu ainsi par les premiers arrivés.

Ainsi donc, voilà la lettre qui contenait la missive de M. Wolstyne — ce n'est pas moi qui l'ai nommé — et qui, dans quelles conditions cette missive était parvenue à Jacques Meyer. Les conditions de ces lettres sont véritiques ? (Oui ! oui ! à droite).

Je vous dissiper...

M. Paul de Cassagnac. — Vous connaissez assez votre ancien client pour savoir ce dont il est capable !

M. le président. — Veuillez garder le silence !

M. le garde des sceaux. — Je vous dissiper d'un mot, messieurs, en vous disant que vous ne serez surpris, si tant est que vous en ayez dans cette affaire.

M. Paul de Cassagnac. — Jen ai eu tout !

M. le garde des sceaux. — Lorsque Jacques Meyer a été interrogé sur certaines lettres qui avait reçues, il a déclaré que, en effet, il avait reçu la visite de M. Yvan de Wolstyne et d'une autre personne, que d'où personnes étaient venues, et que, notamment, la lettre qui vous a été remise, M. Meyer, convaincu par l'évidence, a fini par avouer. (Bruit à droite).

M. le garde des sceaux. A la suite de la lettre qui était ainsi envoyée, et qui n'avait pas reçu de réponse, M. de Wolstyne, puisqu'il fait le nom-vous, obtenait la permission de voir dans sa prison M. Jacques Meyer, muni de cette permission.

M. Jacques Meyer écrivait, en effet, à sa mère la lettre suivante, qui est à la cote 56 des pièces saisies :

« J'ai naturellement reçu hier la visite de Xenstyne ; il une heure et demie tapant, il était à la bonne entrainé pour obtenir de sauvegarde ; mais, me voyant de glace dès l'exorde, il s'est légèrement embarrassé. Il a fallu un assez long temps pour m'expliquer d'une manière peu intelligible qu'il était qu'un éclaircor choisi à cause de notre vieille camaraderie pour lui en les ouvertures faites, qu'on lui avait laissé que le temps de consigner rapidement la dictée les instructions couchées sur le papier qu'il m'avait fait parvenir, mais qu'ils consistaient en vendrait confirer avec moi de façon plus décisive.

« Je l'ai interrogé pour connaître de qui il tenait ses pouvoirs ; sans vouloir préciser, au nom au moins avant que je lui eusse fait connaître mes intentions, il m'a donné à entendre que, tout en qu'il y a de plus huppé dans les sphères anti-républicaines. Exclamations et rires au centre et à gauche ; et que, dans ces hauts lieux, on me voulait beaucoup bien.

« Et comme je lui répondais qu'il n'y paraissait guère aux plaids que leurs journaux me servaient chaque matin : « C'est vrai, m'a-t-il dit, mais c'est fini, et pour preuve, voici un pliant qui allait partir et dont nous avons suspendu l'expédition. » Et il m'a tiré de sa poche un numéro de la *Cocarde* annonçant en cerne lettres gigantesques des importantes révélations sur les rapports de M. Mayer et du garde des sceaux. » (Bruit.)

« Le, j'ai défaut devant cette méconnaissance de la *Cocarde* à surseoir à un sous-lait dont on venait me demander de fournir contre espèces les documents, s'ils existaient, ou de les fabriquer s'ils n'existaient pas. « (Nouveaux rires.)

« La moularde m'a monté sur nez. »

M. Camille Pelletan. — Mettez-le à l'ordre du jour !

M. Camille Pelletan. Attendez le silence, M. le garde des sceaux.

M. le garde des Sceaux. Vous verrez que l'intermédiaire qui avait été choisi parmi ceux qui se disent vos amis avait un casier judiciaire orné de nombreuses condamnations. Il valait bien Jacques Meyer. (Bruit.)

M. le garde de sceaux. — « La moularde m'a monté sur nez et j'ai interrogé le demandeur au peu crémant. Je lui ai dit qu'il s'était laissé charger d'une fichue commission, qu'il ne semblait pas en avoir conscience et n'être aperçu qu'on lui avait mis les présents d'Artaxerxès dans une main et l'escopette de l'autre. »

« Je lui ai dit que ce nommé, il me devait le choix entre une trahison, un faux ou le suicide.

« Alors, dans le brillant guère, le courrier de cabinet. Il s'est remis tout-de-suite au bout de quelques instants pour protester de la pureté de ses intentions tant amicales (c'est peut-être vrai, mais tout), et il m'a juré que son principal, qu'il accepte cette punition, était d'arriver à dénoncer une pétaudière qui devait me faire bénéficier.

« Au moment où j'ai déclaré qu'il ne reviendrait jamais sur ce sujet, puisque une ambassade autrement qualifiée que le singe devait y venir dans quelques jours, il m'a demandé alors, pour le début de la semaine prochaine, la visite d'Arthur Meyer. » (Exclamations et rires à gauche) » pour lequel il a déjà obtenu un permis de parloir ; notez qu'on ne refuse à moi tous ceux que je demande pour des amis intimes. » (Bruit à droite.)

M. Paul de Cassagnac. Nous ne connaissons pas Jacques Meyer ; aucun de nous n'a été son avocat.

A gauche. A l'ordre ! à l'ordre !

M. le président. Monsieur Paul de Cassagnac je vous rappelle à l'ordre et je vous rappellerai à l'ordre avec inscription au procès-verbal si vous continuez.

Vous avez donc résolu d'empêcher toute discussion ?

M. le garde des sceaux. Monsieur de Cassagnac, vous avez imprimé toutes ces diffamations dans vos journal, et vous vous êtes mis que je les produise à la tribune !

C'est vous qui en êtes responsable !

Vous avez imprimé toutes ces lettres, vous les jurez vous m'avez injurié et vous m'avez diffamé, sur la foi de ces documents ! (Applaudissements à droite. Bruit à gauche et au centre.)

M. Paul de Cassagnac. J'ai dit que vous aviez été le complice de l'assassin de Jacques Meyer.

A gauche. A l'ordre ! à l'ordre ! (Bruit.)

M. le garde des sceaux. En bien, je dis, moi... M. Paul de Cassagnac. Je dis le droit de répondre à vos imprudentes provocations à adressées à la droite.

M. le garde des sceaux. Vous me répondrez à la tribune. (Bruit.)

M. Paul de Cassagnac. J'ai dit que vous aviez été le complice de Jacques Meyer — et je le répète de nouveau hautement — son complice et son associé !

M. le président. Veuillez répéter les paroles que vous venez de prononcer, monsieur de Cassagnac ; il n'est possible de les laisser passer.

M. Paul de Cassagnac. Vous m'invitez à répéter les paroles que j'ai prononcées ? Volontiers !

M. le président. *On a les retirer ! (Non ! non ! à droite.)*

J'ai répondu aux paroles provocantes de M. le garde des sceaux comme je le devais et en lui disant :

« *Je n'ai jamais été, moi, l'ami de Jacques Meyer.* »

M. le garde des sceaux. — Ni moi non plus, monsieur !

M. Paul de Cassagnac. — J'ai écrit dans mon journal, comme vous le dites et comme je m'en vante.

M. Camille Pelletan. — Il y a une tribune où vous pouvez vous vanter ! Ce n'est pas ici que la discussion aura lieu. (Exclamations à droite.)

Ici se place l'incident Cassagnac tout nous avons parlé dans son compte rendu sténographique.

M. le Garde des sceaux. — Messieurs, je termine la lettre que j'avais l'honneur de lire à la Chambre et qui ne contient plus qu'un paragraphe.

Voici :

« Ce n'est toujours Jacques Meyer qui écrit à sa petite.

« C'est un feuilleton à l'intérêt croissant ; la curiosité de savoir jusqu'à quelles limites ce crocquant recules ces gallards la pousseut l'amène m'a engagé à ne pas déclinar la visite de l'ambassadeur qualifié — qui-si-si ne manque mécontente des oreilles, je pense, et finale meut de Wolstyne s'est retiré. »

M. le président de Mahy. — Le reste n'est naturel ! Pas un de vous ne croit cela !

A gauche. — A l'ordre !

M. le Garde des sceaux. — Monsieur de Mahy, je vous vous dire ce qui est naturel. La visite de M. Arthur Meyer était annoncée pour le mercredi 27 mars, et le mercredi 27 mars M. Arthur Meyer quittait Paris par l'express du matin ; il arrivait à Bruxelles et, le permis de communiquer étant obtenu, il visitait Jacques Meyer dans sa prison. (Rires à gauche et au centre. — Interruptions)

M. le garde des sceaux. — Voici le récit, messieurs, après la visite de M. Arthur Meyer, — qualifiée par le rédacteur d'écrou, — Jacques Meyer écrivait la lettre suivante qui a été saisie comme les autres :

« Eh bien, ma chère maman, il est venu, l'ambassadeur de marque annoncé par Wolstyne. Parti par l'express du matin, il est arrivé à Bruxelles à une heure quevante et s'est rendu chez ma première amie, qui, ne voulant pas partir à six heures, Fessée qu'il avait reçu portée pendant du rhumde de cerveau que m'est ici, est parvenue à obtenir de lui, vu le temps humide, du 15 minutes d'entrevue. Il est tellement pénétré à conserver le nant de notre conférence. C'est tout le mal que je souhaite à un ancien ami » — (Rires rire), monsieur de Mahis — que je pouvais de ses relations, de ses relations d'affaires et de notre familiarité quotidienne m'en fait parler de trop brusquer. » (Rires à gauche.)

« Bien sait s'il m'a fallu entendre des choses abracadabrantes ! (Exclamations ironiques à droite).

« Il m'a tout d'abord fait sas condoléances et assuré que l'on me gardait beaucoup de sympathies tout le monde avait déploré l'affolement de mon départ, et, par transition ingénieuse, il m'affirme que le public était convaincu que mes malheurs provenaient surtout des trahisons politiques dont j'avais été victime et dont immanquablement j'en ai été gardier des traces. » (Rires à gauche et au centre).

« J'ai été là tâté, pinpé, retourné sur toutes les coutures en suppôt des fameux documents, ils doivent être si faciles à rétablir dans le cas où je serais empêché de remettre la main dessus. Il m'a présentés comme ami dans la conversation comme miel. Vous avez tout intérêt à venir à nous, me dit le bon prélenur ; vous ne pouvez manquer d'y trouver votre compte, je sais bien que la légalité est pour vous, mais nous avons forcé le Gouvernement à poser sur les décisions belges. Si bien, nous avons pu obtenir le pinsir des deux, c'est-à-dire votre vengeance, les puissances gouvernantes, plus dargent et toutes les faveurs et immunités que vous pouvez souhaiter dans six ou huit mois dion. » (Rires rires à gauche et au centre).

« *gauche* Après les élections ! Ce sera la République nouvelle !

M. Ambard. — Ce sera le don de joyeux avènement !

M. le garde des sceaux. — « ... J'ai limité ma visite à ce soulo que le Gouvernement m'indubitablement intronisé à si courte échéance, mais on m'a arrêté pour me faire observer : 1° que ces doulos étaient puérils ; 2° que je me suis rendu absolument sur la qualité exacte des fonds de pouvoirs que j'avais en face de moi qu'il n'était pas exclusivement un ministère boulangiste ; mais que ce ministère était autrement large et complet. — (Rires à gauche), qu'il venait en représentant de tous les ordres politiques réunis, boulangistes, dont l'un et l'autre serait proclamé à la place de ce qui est actuellement. Or, il avait mandat formel des principaux chefs plus autorisés que ces trois catégories, en échange de mon complaisance à fournir des armes contre l'ordre du jour, de me procurer des documents, de me prêter à mon tour, les avantages sonnantes : liberté, subsides, relaxe de condamnation... un peu plus, j'avais le bureau de tabac ! Nous vous imaginez pas le tas de révélations le quel ces gaillardins m'ont dit dédaigneusement.

« Je lui ai demandé s'il croyait, à supposer que je fusse assez de cette sorte de gaillard que je fusse disposé à en faire un semblable usage, que le pousserais l'abnégation jusqu'à faire ces affronts ; mais que, dans ce cas, il aurait qu'à m'avant pas discontinué de distiller dans venin sur moi et mes prétendus patronages de la bonjourne (*individuellement sur la droite*) de leurs boutiques : ils ne déshonorent gratis... dignation. avec espoir qu'il saffirait prendre rendre ... ...